



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Bureau Afrique Occidentale et Centrale / Western and Central African Office

T 7/7.9-0075

25 février 2022

Objet : Cinquième réunion des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) de l'Afrique, Lomé (Togo), du 28 mars au 1^{er} avril 2022

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer au Programme africain de revue par les pairs des organismes fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP), lancé en 2015 par le Président du Conseil de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), dans le but de relever les défis auxquels la région Afrique-Océan indien (AFI) est confrontée pour améliorer la sécurité et l'efficacité des services de navigation aérienne.

À ce jour, plusieurs initiatives ont été prises par l'OACI dans le cadre du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation civile en Afrique (Plan AFI), l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), l'Organisation des services de navigation aérienne civile (CANSO) et d'autres parties prenantes pour opérationnaliser le Programme de revue par les pairs, avec le soutien du Comité de pilotage, l'organe directeur établi, présidé par l'ASECNA. La quatrième réunion des fournisseurs de services de navigation aérienne de l'Afrique s'est tenue à Freetown, en Sierra Leone, du 3 au 5 mai 2017.

Il vous souviendra que le Comité de pilotage des ANSP de l'Afrique est composé de l'ASECNA, du Service de la circulation et de la navigation aérienne (ATNS) de l'Afrique du Sud, de CANSO, de l'Autorité de l'aviation civile du Ghana (GCAA), de l'Autorité de l'aviation civile du Kenya (KCAA), des Aéroports du Mozambique (Aeroportos de Moçambique), de l'Agence de gestion de l'espace aérien du Nigeria (NAMA), de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et des Bureaux régionaux de l'OACI.

Afin de consolider le Programme de revue par les pairs, et après consultation avec M. Mohamed Moussa, Directeur Général de l'ASECNA et Président du Comité de pilotage, j'ai le plaisir d'inviter vos fournisseurs de services de navigation aérienne à la cinquième réunion des ANSP de l'Afrique qui se tiendra du 28 mars au 1^{er} avril 2022 à Lomé (Togo), à l'aimable invitation de l'Autorité de l'aviation civile du Togo.

Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

- a) examiner l'état de mise en œuvre des recommandations issues de la dernière réunion des ANSP de l'Afrique qui s'est tenue en 2019;
- b) analyser l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la fourniture des services de navigation aérienne;
- c) identifier les défis communs des ANSP de l'Afrique; et
- d) convenir les domaines prioritaires de coopération

En outre, comme suite à la réunion des parties prenantes de la CAFAC qui s'est tenue en janvier 2022, la réunion des ANSP de l'Afrique examinera également les questions liées à la mise en œuvre des composantes des services de navigation aérienne du Plan d'action prioritaire conjoint la Commission de l'Union africaine et de la CAFAC pour l'opérationnalisation du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), coordonné par la République Togolaise.

.../...

Compte tenu de l'importance de cette réunion, la participation des Présidents/Directeurs généraux des ANSP est recommandée, puisque des décisions de haut niveau pouvant avoir une incidence sur la fourniture des services de navigation aérienne dans la région pourraient être prises.

Au regard de ce qui précède, votre Administration/Organisation est invitée à :

- a) confirmer par courrier électronique à icaowacaf@icao.int et icaoesaf@icao.int, sa participation et/ou la participation de son ANSP, et en conséquence fournir les noms et les fonctions des représentants désignés qui sont invités à s'inscrire en ligne à <https://icao.zoom.us/meeting/register/tJ0tcu6pqjlrHtcq6gja36dRZGKUVb6f3LWO> à votre meilleure convenance, mais au plus tard le 18 mars 2022, pour la planification logistique; et
- b) préparer et envoyer aux Bureaux régionaux de l'OACI des copies électroniques des notes de travail ou d'information (le cas échéant) sur la base de l'ordre du jour provisoire ci-joint, dès que possible, de préférence au plus tard le 21 mars 2022.

Vous trouverez en pièces jointes le bulletin d'information et l'ordre du jour provisoire avec les notes explicatives. Le programme de travail provisoire de la réunion vous sera transmis ultérieurement.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur régional



Prosper Zo'o Minto'o

Pièces jointes :

- Ordre du jour et note explicative
- Bulletin d'information
- Modèle de note de travail et d'information
- Modèle de Présentation